

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 4(B) DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 06/34/5-ADD.1

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES
TRENTE-QUATRIÈME SESSION
OTTAWA (CANADA), 1^{er} – 5 MAI 2006**

**DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,
L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES :
AVANT-PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE – TABLEAU 1
(NITRATE DE SODIUM NATUREL)
(ALINORM 05/28/22 – ANNEXE IV)**

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

OBSERVATIONS DE :

INDONÉSIE

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES : AVANT-PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE – TABLEAU 1 (NITRATE DE SODIUM NATUREL) (ALINORM 05/28/22 – ANNEXE IV)

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

INDONÉSIE :

Le gouvernement de l'Indonésie souhaite présenter les commentaires suivants concernant l'ajout du nitrate de sodium naturel (NSN) dans le Tableau 1 de l'avant-projet de directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques.

Nous reprenons ici la justification que nous avons avancée l'année dernière, à savoir :

1. Après examen de l'emploi du NSN, il faut prendre en compte la Section 5 : Conditions pour l'inclusion de substances dans l'annexe 2 et critères pour l'établissement de listes de substances par les pays prévus par les directives du Codex concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologique, particulièrement les points a), c) et d) de 5.1
2. Conformément aux points a) et c), l'Indonésie est d'avis qu'il n'a pas encore été tenu compte des exigences concernant l'adaptation aux conditions régionales et aux systèmes agricoles organisés localement en rapport avec le NSN. Par exemple, l'Indonésie est un pays tropical où la pluviométrie est élevée. Par conséquent, le lessivage des éléments nutritifs du sol est très important et le recours à cet engrais naturel sera vain.
3. Les plantes n'ont besoin que d'une petite quantité de sodium. Un apport en sodium trop élevé par rapport aux besoins des plantes peut entraîner chez elles un développement asynchrone. En outre, la liaison du sodium avec le nitrate n'est pas aussi forte que celle du potassium ou du cadmium. Ainsi, le sodium sera absorbé par le sol qui deviendra plus dur et le nitrate polluera l'eau partout.
4. En plus, compte tenu du point c) de la section 5.1, le NSN présente la caractéristique d'être facilement absorbable par les racines des plantes et de s'accumuler en grande quantité dans les feuilles, particulièrement des légumes. L'accumulation de nitrate et de gaz d'azote dans l'organisme peut causer le cancer à long terme.

Enfin, pour toutes ces raisons, le gouvernement de l'Indonésie s'oppose à l'inclusion du nitrate de sodium dans le Tableau 1 de l'avant-projet de directives et propose de clore la discussion sur le NSN puisqu'il n'est pas conforme aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques.